

Brevet N° **83173** GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 du 27 février 1981
 Titre délivré : **25 JUIN 1981**



Monsieur le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes
 Service de la Propriété Intellectuelle
 LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société anonyme dite: L'OREAL, 14, Rue Royale, 75008 Paris France, représentée par Monsieur Charles Munchen, conseil en brevets à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (1)
 dépose(nt) ce vingt-sept février 1981 quatre-vingt-un (2)
 à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg : (3)
 la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : (4)
 "Nouvelles compositions cosmétiques pour le traitement des cheveux et de la peau contenant une poudre résultant de la pulvérisation d'au moins une plante et un agent de cohésion", (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Paris le 25 février 1981
 3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
 4. // planches de dessin, en deux exemplaires;
 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
 le 27 février 1981

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) : (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) // déposée(s) en (7) //
 le // (8)
 au nom de // (9)

élit(é lisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
 11a, boulevard Prince-Henri (10)

solicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, avec ajournement de cette délivrance à // mois. (11)

Le mandataire

Charles Munchen

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

27 février 1981

à 15.00 heures



Pr. le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes,
 p. d.

Demande de brevet

de 27 février 1981

Désignation de l'Inventeur

(¹) Le soussigné Monsieur Charles Munchen, conseil en brevets à Luxembourg
11a, boulevard Prince-Henri

agissant en qualité de déposant — de mandataire du déposant —

(²) la société anonyme dite: L'OREAL, 14, Rue Royale,
75008 Paris, France

(³) de l'invention concernant :

"Nouvelles compositions cosmétiques pour le traitement des
cheveux et de la peau contenant une poudre résultant de la
pulvérisation d'au moins une plante et un agent de cohésion",

désigne comme inventeur(s) :

1) Nom et prénoms Monsieur GROLLIER Jean-François

Adresse 16 bis Boulevard Morland, 75004 Paris, France

2) Nom et prénoms Madame ALLEC Josiane

Adresse 4 Place Jules Verne, Résidence les Joncherolles, 93380
Pierrefitte, France

3) Nom et prénoms Mademoiselle FOURCADIER Chantal

Adresse 1 Rue Lakanal, 75015 Paris, France

Il affirme la sincérité des indications susmentionnées et déclare en assumer l'entière responsabilité.

Luxembourg, le 28 avril 19. 81

(suite voir 2e feuille)

Charles Munchen

(signature)

A 68026

(¹) Nom, prénoms, firme, adresse.

(²) Nom, prénoms et adresse du déposant.

(³) Titre de l'invention comme dans la demande de brevet.

SERVICE LUXEMBOURGEOIS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
Reçu le	<u>26 04 19 81</u> h <u>.....</u> min.
Le préposé, 	

, /

T. S. V. P.

2.4431

M E M O I R E D E S C R I P T I F
déposé à l'appui d'une demande de
B R E V E T D ' I N V E N T I O N
au Grand-Duché de LUXEMBOURG
au nom de L'OREAL
pour: "Nouvelles compositions
cosmétiques pour le traitement des
cheveux et de la peau contenant une
poudre résultant de la pulvérisation
d'au moins une plante et un agent de
cohésion".



La présente invention a pour objet de nouvelles compositions cosmétiques pour le traitement des cheveux et de la peau, ces compositions étant essentiellement constituées d'une poudre résultant de la pulvérisation d'au moins une plante et
5 d'un agent de cohésion.

Depuis fort longtemps l'Industrie Pharmaceutique et l'Industrie Cosmétique utilisent dans de nombreuses formulations des substances actives résultant de l'extraction de végétaux par différents procédés tels que macération, digestion, décoction,
10 infusion ou lixiviation.

Dans certains cas et notamment en cosmétique les végétaux sont employés tels quels c'est-à-dire sous forme de plantes entières appliquées telles quelles sur la peau ou sous forme grossièrement pulvérisée en vue de constituer des cata-
15 plâsmes après dilution avec de l'eau.

Parmi ces cataplasmes on peut en particulier citer ceux obtenus à partir de farine émoulliente ou à partir de poudre de henné et destinés à la coloration des cheveux ou de la peau.

Ces cataplasmes présentent de nombreux inconvénients essentiellement dus au broyage grossier des plantes ce qui conduit à des cataplasmes le plus souvent grumeleux ne facilitant pas l'application sur la peau et les cheveux et ne permettant pas une bonne élimination notamment sur les cheveux.

En outre ces produits se conservent difficilement ce qui empêche de les formuler sous forme prête à l'emploi.
25

On a constaté qu'il était possible de pallier aux inconvénients évoqués ci-dessus en utilisant des poudres de plantes pulvérisées de granulométrie déterminée et en y associant un agent dit de cohésion dont la définition sera donnée ci-après.

La présente invention a pour objet une composition cosmétique pour le traitement des cheveux et de la peau contenant une poudre résultant de la pulvérisation d'au moins une plante et présentant une granulométrie inférieure à 180 microns et de préférence à 125 microns, et au moins un agent de cohésion
35 permettant de maintenir l'homogénéité de la poudre.

Selon l'invention la granulométrie de la poudre de plante est plus particulièrement inférieure à 80 microns.

Cette granulométrie particulièrement fine est obtenue par les méthodes classiques de pulvérisation que ce soit par
40 broyage ou par micronisation éventuellement suivies d'un tamisage

et s'est avérée être indispensable en vue d'obtenir des compositions présentant toutes les caractéristiques requises.

Par l'expression "agent de cohésion" on doit entendre une substance ou un composé capable:

- 5 - d'éviter la décantation de la poudre d'origine végétale finement pulvérisée, en solution,
- de faciliter l'étalement du produit sur la peau ou sur les cheveux,
- d'éviter le dessèchement du produit lorsqu'il est
- 10 exposé à l'air libre,
- et de faciliter l'élimination du produit des cheveux ou de la peau.

Les agents de cohésion qui répondent à ces critères peuvent être un solvant, un corps gras, un épaississant, un

15 émulsionnant, une émulsion ou un mélange de ceux-ci.

La poudre de plante utilisée dans les compositions selon l'invention peut provenir de plantes entières ou de parties de plantes telles que racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits ou graines. Ces poudres peuvent être obtenues à partir de diverses

20 variétés de plantes dont certaines peuvent présenter différentes propriétés telles que des propriétés adoucissantes, antiinflammatoires, antiprurigineuses, antiseptiques, antisudorales, astringentes, calmantes, cicatrisantes, colorantes, détergentes, toniques ou absorbantes comme référencées dans les ouvrages

25 suivants:

- (i) R.R PARIS, H. MOYSE. Matière médicale 3 Vol (Masson 1965, 1967, 1971)
- (ii) G. GARNIER, BEZANGER, BEAUQUESNE et DEBRAUX. Ressources médicinales de la Flore Française (Vigot 1961)
- 30 (iii) H. LECLERC. Précis de phytothérapie (Masson 1976)
- (iv) G. FORT. Guide de traitement par les plantes médicinales et phytocosmétologie (Heures de France 1976)
- (v) L. BEZANGER, BEAUQUESQUE, M. PINKAS, M. TORCK. Les plantes dans la thérapeutique moderne (Maloine 1975)
- 35 (vi) E. PERROT, R. PARIS. Les plantes médicinales (Presses Universitaires 1971)
- (vii) J. VALNET. Phytothérapie (Maloine 1976)

En fonction de ces différentes propriétés on peut citer:

- 40 1) parmi les plantes adoucissantes:
- 

- l'abricot, le bleuet, le bouillon blanc, la camomille romaine, la matricaire, le coquelicot, le fénugrec, la guimauve, le lin, le lys, la mauve, le souci, le sureau, le tilleul, le tussilage, le psyllium, le coing, la pêche, l'orange, le cactus.

5 2) parmi les plantes antiinflammatoires:

- l'aigremoine, l'aubépine, la bruyère, le chiendent, le genevrier, la guimauve, le sureau, le tilleul, le fénugrec, la gentiane, la laitue, la pensée sauvage, le plantain, la ronce, le romarin, la sauge, le tamier, le tussilage, le thé.

10 3) parmi les plantes antiprurigineuses:

- l'alchemille, la lavande, le noyer, le plantain, la scabieuse, le chou, le cerfeuil, la clématite, le concombre, la consoude, l'aristoloche, la bardane, la molène, la camomille romaine, l'euphrase, le lierre grimpant.

15 4) parmi les plantes antiseptiques:

- l'ail, l'aigremoine, l'airelle, la bardane, le chêne, la consoude, l'eucalyptus, le genévrier, le géranium rose, le laurier, la lavande, la marjolaine, la menthe, le pin, le romarin, le santal, le serpolet, le thym, la sauge.

20 5) parmi les plantes antisudorales:

- l'agaric blanc, le cyprès, la sauge, le chêne, le noyer, le pin, la prêle, le tussilage.

6) parmi les plantes astringentes:

25 - l'acacia, l'achillée millefeuille, l'aigremoine, l'alchemille, l'arbousier, l'armoise, la consoude, le cyprès, le chêne, l'églantier, l'hamamélis, le murier noir, la myrtille, le noisetier, le noyer, l'ortie, le peuplier, le plantain, la ronce, le rathania, la rose, la salicaire, le saule, le thé, la tormentille, la vigne rouge, le mélilot.

30 7) parmi les plantes calmantes:

- la carotte, la pensée sauvage, le sureau noir, le tilleul, le passiflor, le basilic, le camphre, la poire, la pomme, le raisin, la laitue, la rose.

8) parmi les plantes cicatrisantes:

35 - le millepertuis, la potentille anserine, le souci, la matricaire, la camomille romaine, le colophyllum, la consoude, le millefeuille, l'absinthe, l'aigremoine, l'armoise, l'arnica, le cerfeuil, la myrte, la pervenche, le plantain, le peuplier, la primevère, la sauge, le seneçon, le sureau, la verveine, l'ar-
40 gélique, l'aristoloche, l'aulne, l'aurone, la bistorte, le



bouleau, le chardon béni, le genévrier, le nêflier, l'eucalyptus, la vulnéraire, la benoite, la petite centauré, le chou, la joubarbe, le fraisier, la prêle, la reine des prés, le tussilage, la pensée sauvage, la bardane, la paquerette, le lys.

5 9) parmi les plantes colorantes:

 - le henné, le noyer, la matricaire, la rhubarbe, le gaillet, la garance, l'aspérule odorante, l'orcanette, l'hibiscus, le carthame, l'indigotier, le santal rouge, le bois de campêche, le bois de brésil, le bois de fernambouc, la gaude, le
10 sumac, la sanguinaire, le safran, le curcuma, le rocou, le lichen, le genêt, l'oeillet d'Inde, le prunellier, le sureau, la verge d'or, l'arbousier, le troène, l'aulne.

 10) parmi les plantes détergentes:

 - le panama, la saponaire, le lierre grimpant, la
15 salsepareille, le polygala senega.

 11) parmi les plantes toniques:

 - l'absinthe, l'arnica, le calament, la cannelle, le géranium rose, l'hysope, la marjolaine, la mélisse, le persil, le pin sylvestre, le romarin, la sariette, le serpolet, le basilic,
20 l'égphantier, la gentiane, le houblon, le laurier blanc, la menthe, la sauge, la tormentille, l'achillée millefeuille, l'aigremoine, la benoite, la bistorte, le chêne, le cognassier, le cyprès, le marronnier d'Inde, le nêflier, le noyer, l'ortie, le plantain, la poire d'eau, le quintefeuille, la renouée, la
25 salicaire, la véronique, l'angélique, l'armoise, l'aspérule, le genévrier, la moutarde, le quinquina, le fumeterre, la capucine, le cresson, le varech et le fragon.

 12) parmi les plantes absorbantes on peut en particulier citer:

30 - l'iris.

 Selon l'invention la poudre de plante pulvérisée doit être présente dans les compositions selon l'invention de façon à obtenir une bonne viscosité, celle-ci est généralement obtenue en utilisant une proportion de poudre de plante supérieure à 10% pour les plantes ne contenant pas de mucilages et
35 supérieure à 5% pour les plantes en contenant.

 Comme agent de cohésion susceptible de maintenir l'homogénéité de la poudre végétale on peut en particulier citer:

(1) - les solvants tels que:

40 (i) les monoalcools et notamment :



les alcanols ayant entre 1 et 8 atome de carbone comme l'éthanol, l'isopropanol, l'alcool benzylique, l'alcool phényléthylique

(ii) - les polyalcools et notamment :

les alcoylènes glycols comme l'éthylèneglycol, le propylène glycol, le glycérol

(iii) - les éthers de glycols et notamment:

les mono, di, et triéthylèneglycolmonoalcoyléther, comme par exemple l'éthylèneglycolmonoéthyléther, le diéthylèneglycolmonoéthyléther

10 (iv) - les esters et notamment :

l'acétate de monométhyléther de l'éthylèneglycol, l'acétate de monoéthyléther de l'éthylèneglycol,

et (v) - les esters d'acides gras et d'alcools inférieurs comme le myristate ou palmitate d'isopropyle
15 utilisés seuls ou en mélange.

(2) - Les corps gras tels que des huiles minérales, des huiles animales, des huiles végétales, des huiles synthétiques, des triglycérides d'acides gras synthétiques, des alcools gras, des esters d'acides gras et d'alcools gras
20 utilisés seuls ou en mélange.

- Comme huile minérale, on peut citer l'huile de vaseline.

- Parmi les huiles animales, on peut citer l'huile de baleine, de phoque, de menhaden, de foie de flétan, de foie de
25 morue, de thon, de suif, de boeuf, de cheval, de mouton, de vison, de loutre.

- Parmi les huiles végétales, on peut citer les huiles d'amande, d'arachide, de germes de blé, de lin, de noyaux d'abricots, de noix, de palme, de pistache, de sésame, d'oeillette, de
30 pin, de ricin, de soja, d'avocat, de carthame, de coco, de noisettes, d'olive, de pépins de raisins, de tournesol, de colza, de cade, de germes de maïs, de noyaux de pêches, de café, de jojoba, etc...

- Parmi les triglycérides d'acides gras synthétiques,
35 on peut citer les triglycérides tels que le triglycéride d'acides caprylique/caprique, et les triglycérides d'acides gras en C_6 à C_{12} .

- Parmi les alcools gras, on peut citer des alcools insaturés comme l'alcool oléique ou saturés comme le 2-octyldo-
40 décanol.

- Parmi les esters d'acides gras et d'alcools, on peut citer les esters isopropyliques des acides myristique, palmitique et stéarique.

- On peut également utiliser comme corps gras une cire telle que la cire de Carnauba, la cire de Candellila ou la cire d'abeille.

(3) - Les agents épaississants tels que:

(i) - les agents épaississants végétaux solubles dans l'eau tels que:

la gomme arabique, la gomme de karaya, la gomme adragante, la gomme de guar, la gomme de caroube, la gomme de tara, les pectines, les alginates, les carraghenates, l'agar-agar, les furcellaranes, les amidons, les parties hydrosolubles des plantes à mucilage telles que celles du bouillon blanc, de la matricaire, du fénugrec, de la guimauve, de la mauve, du lin, du tilleul, du psyllium, de la bourrache, de la centaurée, de la bourdaine, de la grande consoude, de l'asperge, du séné, du lichen.

(ii) - les dérivés de cellulose tels que:

la méthylcellulose, l'hydroxyméthylcellulose, l'hydroxyéthylcellulose, l'hydroxypropylcellulose, l'hydroxypropylméthylcellulose.

(iii) - les polymères synthétiques tels que:

le polyacrylate de sodium, l'alcool polyvinylique, les polymères carboxyliques dérivés de l'acide acrylique tels que les Carbo-pols, les dérivés d'éthers de cellulose tels que les JR 125, JR 400, JR 30 M vendus par la Société Union Carbide, les polysaccharides cationiques tels que le JAGUAR C 13S vendu par la Société Meyhall.

(iv) - Les épaississants minéraux tels que:

des composés de sicilium, silicates, silices, argiles (montmorillonite, attapulгите, kaolite, zéolite, etc...).

(4) - Les agents émulsionnants du type anionique, cationique ou non ionique. Parmi les émulsionnants anioniques on peut citer:

les savons alcalins ou alcalino-terreux comme par exemple le stéarate de sodium ou l'oléate de calcium, les savons de bases organiques, les sels de dérivés sulfatés ou sulfonés oxyéthylénés ou non comme le laurylsulfate de sodium.

- Parmi les émulsionnants cationiques on peut citer:

les sels d'ammonium quaternaire comme par exemple le chlorure de benzalkonium, le chlorure de cétypyridinium.

- Parmi les émulsionnants non ioniques on peut en particulier citer:

les alcools gras aliphatiques comme par exemple l'alcool cétylique ou l'alcool stéarylique ou le mélange des deux, les alcools gras oxyéthylénés ou polyglycérolés comme l'alcool oléique polyoxyéthyléné à 10 moles d'oxyde d'éthylène, les alcools gras cycliques, les esters d'acides gras de glycols comme le stéarate d'éthylène glycol, les mono ou di stéarates de glycérol, les esters d'acides gras des polyéthylèneglycols comme les stéarates de polyéthylèneglycol, les esters gras d'acides gras de sorbitan oxyéthylénés ou non vendus sous la dénomination de Tweens ou de Spans par la Société Atlas, les esters d'acides gras du saccharose, les esters d'acides gras de dérivés de glucose comme le méthylglucoside sesquistéarate et le méthylglucoside sesquistéarate polyoxyéthyléné à 20 O.E.

- Et (5) les émulsions qui peuvent être du type huile-dans-l'eau ou eau-dans-huile.

Pour constituer la phase huile des émulsions selon l'invention on peut employer une grande variété de produits tels que:

- des huiles hydrocarbonées comme l'huile de paraffine, l'huile de Purcellin, le perhydrosqualène et les solutions de cire microcristalline dans les huiles,

- des huiles animales ou végétales, comme l'huile d'amande douce, l'huile d'avocat, l'huile de callophylum, la lanoline, l'huile de ricin, l'huile de cheval, l'huile de porc et l'huile d'olive,

- les huiles minérales dont le point initial de distillation à pression atmosphérique est d'environ 250°C et de point final de l'ordre de 410°C,

- des esters saturés tels que le palmitate d'isopropyle, les myristates d'alkyle tels que ceux d'isopropyle, de butyle, et de cétyle, le stéarate d'hexadécyle, le palmitate d'éthyle, les triglycérides des acides octanoïque et décanoïque et le ricinoléate de cétyle.

On peut si on le désire ajouter à la phase "huile" des huiles de silicone solubles dans les autres huiles, telles que le diméthylpolysiloxane, le méthylphénylpolysiloxane.

On peut également pour favoriser la rétention des huiles, utiliser des cires telles que la cire de Carnauba, la

cire de Candellila, la cire d'abeille, la cire microcristalline et l'ozokérite.

Les compositions selon l'invention peuvent également contenir divers adjuvants cosmétiques tels que des modificateurs
5 de pH, des parfums, des agents conservateurs, des agents antioxydants, des agents séquestrants ou des filtres solaires.

Lorsque les compositions selon l'invention sont destinées au traitement de la peau, ces compositions peuvent se présenter sous forme de crèmes, de laits, de gels, de fards, de
10 masques pour la peau, de compositions dépilatoires, de produits pour le bain, de poudres déodorantes et antitranspirantes.

Lorsque les compositions selon l'invention sont destinées au traitement des cheveux, celles-ci peuvent se présenter sous forme de shampooings, de produits de coloration, de produits
15 de traitements à rincer à appliquer avant ou après un shampooing, une coloration, une décoloration, une permanente ou un défrisage.

Ces compositions qu'elles soient destinées au traitement des cheveux ou de la peau peuvent également être conditionnées dans des récipients aérosols en présence d'un gaz
20 propulseur.

On va maintenant donner à titre d'illustration et sans aucun caractère limitatif plusieurs exemples de compositions selon l'invention.

EXEMPLE 1

- 25 - Poudre de fleurs de mauve de
granulométrie $\leq 125\mu$ 13,7g
- Huile de tournesol..... 7,8g
- Conservateur
- Eau q.s.p..... 100,0g

30 Ce produit a l'aspect d'une crème que l'on applique sur des cheveux propres.

Après 15 mn de pose, on rince. Les cheveux sont doux et brillants.

EXEMPLE 2

- 35 - Poudre de fleurs de cactus de
granulométrie $\leq 80\mu$ 14,3g
- Huile de tournesol..... 35,7g
- Conservateur
- Eau q.s.p..... 100,0g

40

Ce produit a l'aspect d'une crème que l'on applique sur des cheveux mouillés.

Après 20mn de pose, on rince puis on effectue un shampoing. Les cheveux sont doux et brillants.

5 EXEMPLE 3

- Poudre de fleurs de reine des prés
de granulométrie $\leq 80\mu$ 12,3g
- Silice colloïdale vendue sous la
dénomination Aerosil R 972 par la
10 Société DEGUSSA..... 7,2g
- Conservateur
- Huile d'arachide q.s.p..... 100,0g

On applique cette composition ayant l'aspect d'une crème sur des cheveux.

15 Après 10mn de pose, on rince puis on effectue un shampoing. Les cheveux sont légèrement durcis et présentent plus de corps et de gonflant.

EXEMPLE 4

- Poudre de fleurs d'acacia de granulométrie
20 $\leq 80\mu$ 40,0g
- Conservateur
- Huile de tournesol q.s.p..... 100,0g

On applique cette composition ayant l'aspect d'une crème sur des cheveux.

25 Après 20mn de pose, on rince puis on effectue un shampoing. Les cheveux sont doux et brillants.

EXEMPLE 5

- Poudre de fleurs de reine des prés de
granulométrie comprise entre 80μ et
30 125μ 30,0g
- Vidogum L 175 (Extrait de l'endosperme
de la graine de Caroube vendu par la
Société UNIPECTINE)..... 2,0g
- Conservateur
- 35 - Eau q.s.p..... 100,0g

On applique cette composition ayant l'aspect d'une crème sur des cheveux propres.

Après 10mn de pose, on rince. Les cheveux sont doux et brillants.

EXEMPLE 5

- Poudre de fleurs de mauve de granulométrie $\leq 80\mu$ 17,0g
- Glycérine..... 40,0g
- 5 - Conservateur
- Eau q.s.p..... 100,0g

Cette composition appliquée sur des cheveux propres et rincée après un temps de pose de 20mn, confère beaucoup de douceur à la chevelure.

10 EXEMPLE 7

- Poudre de fleurs d'acacia de granulométrie comprise entre 80μ et 125μ 20,0g
- Glucate SS (méthylglucoside sesquistéarate) vendu par la Société AMERCHOL..... 5,0g
- 15 - Glucamate SSE 20 (méthylglucoside sesquistéarate polyoxyéthyléné à 20 moles d'oxyde d'éthylène) vendu par la Société AMERCHOL..... 3,0g
- 20 - Conservateur
- Eau q.s.p..... 100,0g

On peut remplacer dans cet exemple les 20g de la poudre d'acacia par l'une des poudres suivantes:

- 25 - poudre de fleurs de sureau 12g
- poudre de fleurs de Bouillon Blanc 14g

EXEMPLE 8

- Poudre de fleurs d'hibiscus de granulométrie comprise entre 80μ et 125μ 8,0g
- 30 - Glucate SS (voir exemple 7)..... 8,0g
- Glucamate SSE 20 (voir exemple 7)..... 3,0g
- Kathon CG en solution à 1,5% (mélange de chloro-5 méthyl-2 isothiazoline-4 one-3, de méthyl-2 isothiazoline-4 one-3 et de chlorure de magnésium et de calcium)..... 0,3g
- 35 - Eau q.s.p..... 100,0g

On peut remplacer les 8g de la poudre d'hibiscus par
40 l'une des poudres suivantes:

- poudre de rose 7g
- poudre de bleuet 7g
- poudre de soucis 7g
- poudre de lavande 10g
- 5 - poudre de fleurs
d'oranger 10g

Les compositions des exemples 7 et 8 sont appliquées sur cheveux mouillés.

Après 15mn de pose, on rince. Les cheveux sont doux et
10 brillants.

EXEMPLE 9

- Poudre de matricaire de granulométrie \leq à 125μ 15,0g
- Acide stéarique..... 8,0g
- 15 - Soude N..... 1,3cc
- Alcool cétylique..... 0,9g
- Alcool cétylstéarylique O.E vendu sous la dénomination Sinnowax AO par la Société HENKEL..... 2,0g
- 20 - Huile de vaseline..... 3,0g
- Propylène glycol..... 9,5g
- Conservateur
- Eau q.s.p..... 100,0g

On applique cette composition sur des cheveux mouillés.

Après 20mn de pose, on rince puis on effectue un
25 shampoing. Les cheveux sont particulièrement doux et brillants.

EXEMPLE 10 : CREME CORPORELLE AMINCISSANTE

- Poudre de varech vésiculeux de granulométrie \leq 120μ 5,0g
- 30 - Poudre de racine de chiendent coupée de granulométrie comprise entre 50 et 120μ 10,0g
- Propylène glycol..... 7,0g
- Polyéthylène glycol 400..... 3,0g
- 35 - Triéthanolamine..... 0,6g
- Acide stéarique..... 3,0g
- Mélange de mono et distéarates de glycérol..... 3,0g
- Alcool cétylique..... 3,0g
- 40 - Myristate d'isopropyle..... 2,0g

	- Huile d'amandes douces.....	2,5g
	- Antioxydant.....	0,05g
	- Conservateur.....	0,3g
	- Parfum.....	0,5g
5	- Eau q.s.p.....	100g

EXEMPLE 11 : CREME CORPORELLE AMINCISSANTE

	- Poudre de varech vésiculeux de granulométrie $\leq 120\mu$	5,0g
10	- Poudre de racine de chiendent coupée de granulométrie comprise entre 50 et 120μ	10,0g
	- Propylène glycol.....	7,0g
	- Polyéthylène glycol 400.....	3,0g
	- Triéthanolamine.....	0,6g
15	- Acide stéarique.....	3,0g
	- Mélange de mono et distéarates de glycérol.....	3,0g
	- Alcool cétylique.....	3,0g
	- Myristate d'isopropyle.....	2,0g
20	- Huile d'amandes douces.....	2,0g
	- Sels biliaires (mélange de taurocholate et de glycocholate de sodium purs commercialisé par la Société PROLABO).	0,5g
	- Antioxydant.....	0,05g
25	- Conservateur.....	0,3g
	- Parfum.....	0,5g
	- Eau déminéralisée q.s.p.....	100g

EXEMPLE 12 : CREME POUR PEAUX GRASSES

30	- Poudre de sauge (feuilles mondées) de granulométrie comprise entre 50 et 100μ	15g
	- Ester polyoxyéthyléné d'acide stéarique à 20 moles d'O.E vendu par la Société ATLAS sous la dénomination commerciale	
35	de "Myrj 49".....	6,6g
	- Mono et distéarate de glycérol.....	1,2g
	- Alcool cétylique.....	4,2g
	- Mélange d'alcool cétostéarylique et alkysulfate de sodium vendu par la	
40	Société HENKEL sous la dénomination commerciale de "SINNOWAX SX".....	4,0g

- Huile de vaseline..... 5,0g
- Diméthyl polysiloxane cyclique vendu par la Société UNION CARBIDE sous la dénomination commerciale de "Volatile Silicone 7158"..... 5,0g
- 5 - S-carboxyl-méthyl cystéine..... 1,0g
- Triéthanolamine q.s.p.....pH 6,8
- Conservateur..... 0,3g
- Parfum..... 0,3g
- 10 - Eau q.s.p..... 100g

EXEMPLE 13 : GEL DELASSANT POUR LES JAMBES

- Poudre de fragon (rhizome) de granulométrie comprise entre 50 et 100 μ 8,0g
- Poudre de feuilles d'arnica de granulométrie \leq à 120 μ 8,0g
- 15 - Alcool éthylique..... 15,0g
- Propylène glycol..... 5,0g
- Carbopol 940 (polymère carboxyvinyle) vendu par la Société GOODRICH CHEMICALS. 1,0g
- 20 - Triéthanolamine..... 1,0g
- Conservateur..... 0,3g
- Parfum..... 0,4g
- Eau déminéralisée q.s.p..... 100g

EXEMPLE 14 : CREME DE NUIT

- 25 - Poudre de Fumeterre de granulométrie \leq à 120 μ 2,0g
- poudre d'achillée ou millefeuille de granulométrie comprise entre 50 et 120 μ 13,0g
- 30 - Mélange de mono et distéarates de glycérol..... 10,0g
- Alcool cétylique..... 2,0g
- Ester polyoxyéthyléné d'acide stéarique à 20 moles d'oxyde d'éthylène..... 2,0g
- 35 - Huile de vaseline..... 20,0g
- Perhydrosqualène..... 20,0g
- Lanoline liquide..... 2,0g
- Lécithine de soja..... 2,0g
- Polyéthylène glycol 400..... 5,0g
- 40 - Conservateur..... 0,3g



- Parfum..... 0,4g
- Eau déminéralisée q.s.p..... 100g

EXEMPLE 15 : CREME DE JOUR

- 5 - Poudre de fleurs de coquelicot
de granulométrie \leq à 120 μ 5,0g
- Poudre de fleurs de bouillon blanc de
granulométrie comprise entre 50 et
100 μ 10,0g
- Myristate d'isopropyle..... 10,0g
- 10 - Perhydrosqualène..... 5,0g
- Acide stéarique..... 1,0g
- Mélange de mcno et distéarates de
glycérol..... 8,0g
- Ester polyoxyéthyléné d'acide stéarique
15 à 20 moles d'oxyde d'éthylène..... 1,0g
- Huile de vaseline..... 15,0g
- Cholestérol..... 1,0g
- Allantoïne..... 0,5g
- Conservateur..... 0,3g
- 20 - Parfum..... 0,35g
- Eau déminéralisée q.s.p..... 100g

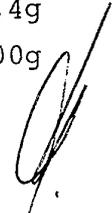
EXEMPLE 16 : MASQUE POUR PEAUX A ROUGEURS

- 25 - Poudre de feuille de mauve de
granulométrie comprise entre 50 et
120 μ 15,0g
- Silicate de magnésium et
d'aluminium vendu sous la dénomination
commerciale de VEEGUM HV par la Société
GOODRICH VANDERBILT..... 5,0g
- 30 - Extrait raffiné d'algues rouges vendu
par la Société PIERREFITTE AUBY sous la
dénomination commerciale de
"AUBY GUM X2"..... 1,0g
- Oxyde de titane..... 3,0g
- 35 - Kaolin supérieur..... 15,0g
- Monolaurate de sorbitan polyoxyéthyléné
à l'aide de 20 moles d'oxyde d'éthylène
(Tween 20)..... 2,0g
- Glycérine..... 5,0g
- 40 - Conservateur..... 0,3g

- Parfum..... 0,4g
- Eau déminéralisée q.s.p..... 100g

EXEMPLE 17 - EMULSION EAU-DANS-L'HUILE POUR PEAUX SECHES

- 5 - Poudre de racine de guimauve de granulométrie \leq à 120 μ 15,0g
- Mélange d'alcools aliphatiques et de cires combinées avec des huiles et des hydrocarbures saturés vendu par la Société GOLDSCHMIDT sous la dénomination commerciale de "PROTEGIN X"..... 20,0g
- 10 - Huile de vaseline..... 10,0g
- Glycérine..... 10,0g
- Sulfate de magnésium..... 0,5g
- 15 - "Lipoaqualine" Complexe hydratant contenant des esters lactiques des dérivés du cholestérol et du squalène vendu par la Société CREACHEM G.m.b.h..... 5,0g
- Conservateur..... 0,3g
- Parfum..... 0,4g
- 20 - Eau déminéralisée q.s.p..... 100g



REVENDICATIONS

1. Composition cosmétique pour le traitement des cheveux et de la peau, caractérisée par le fait qu'elle contient une poudre résultant de la pulvérisation d'au moins une plante et présentant une granulométrie inférieure à 180 microns et de
5 préférence à 120 microns, et au moins un agent de cohésion permettant de maintenir l'homogénéité de la poudre.

2. Composition selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la poudre de plante présente une granulométrie inférieure à 80 microns.

10 3. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la poudre de plante est obtenue à partir de plantes prises dans le groupe constitué par: les plantes adoucissantes, antiinflammatoires, antiprurigineuses, antiseptiques, antisudorales, astringentes,
15 calmantes, cicatrisantes, colorantes, détergentes, toniques et absorbantes.

4. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes adoucissantes sont de préférence prises dans le groupe constitué par le Bleuet, le Bouillon blanc,
20 la matricaire, le coquelicot, le Fénugrec, la mauve, la guimauve, le sureau, le psyllium, le coing et le cactus.

5. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes antiinflammatoires sont de préférence prises dans le groupe constitué par la bruyère, le tussilage et
25 le chiendent.

6. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes antiprurigineuses sont de préférence prises dans le groupe constitué par le plantain et la scabieuse.

30 7. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes antiseptiques sont de préférence prises dans le groupe constitué par la bardane, la consoude, l'eucalyptus, la lavande et la sauge.

8. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes antisudorales sont de préférence prises dans le groupe constitué par l'agaric blanc et le cyprès.
35

9. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes astringentes sont de préférence prises dans le groupe constitué par l'acacia, l'achillée mille-
40 feuille, l'aigremoine, l'alchemille, l'hamamélis, la rose et la

tormentille.

10. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes calmantes sont de préférence prises dans le groupe constitué par le tilleul et la laitue.

5 11. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes cicatrisantes sont de préférence prises dans le groupe constitué par le souci, le millefeuille, l'arnica et la Reine des prés.

10 12. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes colorantes sont de préférence prises dans le groupe constitué par le noyer, la matricaire, l'hibiscus, l'indigotier, l'oeillet d'Inde.

15 13. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes détergentes sont de préférence prises dans le groupe constitué par la saponaire, le lierre grimpant et la salsepareille.

20 14. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les plantes toniques sont de préférence prises dans le groupe constitué par le persil, le houblon, la menthe, l'ortie, la capucine, le fumeterre, le cresson, le varech et le fragon.

15. Composition selon la revendication 3, caractérisée par le fait que la plante absorbante est l'iris.

25 16. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la poudre de plante contenant des mucilages est présente en une proportion supérieure à 5%.

30 17. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la poudre de plante ne contenant pas de mucilages est présente en une proportion supérieure à 10%.

35 18. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'agent de cohésion est un solvant, un corps gras, un épaississant, un émulsionnant, une émulsion ou un mélange de ceux-ci.

40 19. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient des adjuvants cosmétiques conventionnels tels que des modificateurs de pH, des parfums, des agents conservateurs, des agents antioxydants, des agents séquestrants ou des filtres solaires.

18 pages dont: 1 page de garde, 15 pages de descriptions, 2 pages de revendications
Luxembourg, le 27 février 1981.

Charles Monchen.